46e ANNÉE. — N° 36

MERCREDI 28 MARS 1906.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes a chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces **judiciaires et légales** peuvent **être insérées dans le** *Journal du Lot* pour tout le **département.**

PARTIE GAGNÉE

Il n'est pas, dit-on, de bonne plaisanterie qui ne finisse. A plus forte raison en devrait-il être ainsi des mauvaises, au nombre desquelles il est d'ores et déjà permis de classer la Conférence d'Algésiras.

Ses auteurs et ses actions entendraient-ils donc la substituer, dans le langage populaire à la tapisserie de Pénélope, à la roue d'Ixion, au tonneau des Danaïdes, au rocher de Sisyphe, voire même à la robe de Nessus.

Il est certain que cela semble long et que, lorsqu'on lit les interminables dépêches, presque toujours les mêmes qui remplissent chaque jour d'innombrables colonnes de journaux, on serait bien près de croire que, décidément, l'ennui naquit un jour de l'uniformité ou de fredonner le refrain peu joyeux : « Si cette histoire vous amuse... »

En Allemagne, même, les plus enragés gallophobes ne semblent pas fort loin de parodier, en la traduisant dans leur langue natale une célèbre épigramme qui chagrina jadis Corneille vieilli :

Après Sadowa
Hola!
Après Algésiras
Hélas !

Officiellement, l'Allemagne garde le culte de son empereur. Tous ses discours, ses actes, ses gestes apparaissent admirables ou tout au moins sont proclamés tels. A Athènes, Aristophane rendit célèbre le chant des grenouilles ; à Berlin, le chœur des reptiles ne lui cède en rien.

Pour qui sont ces serpents qui sifflent [sur nos têtes.

Il n'est même pas besoin de poser la question. C'est pour les français et non pour d'autres. Ils sifflent ou ne sifflent pas, tout dépend des circonstances ; mais lorsqu'ils sifflent il faut convenir qu'ils sifflent bien ; c'est une justice à leur rendre, ils n'ont pas perdu la vieille tradition bismarckienne ; les soldats d'un bataillon poméranien marchant au pas de parade ne lèvent point la jambe droite ou la jambe gauche avec plus d'ensemble et de régularité : c'est superbe.

Malgré ces officiels dithyrambes, l'opinion publique en Allemagne comme en France commence à trouver que c'est un peu long, peut-être aussi à penser, avec ce sens pratique que l'on ne saurait contester aux populations germaniques, qu'on perd beaucoup de temps à Algésiras et que MM. de Radowitz et de Tattenbach y font une assez médiocre besogne qui ne profite guère au prestige non plus qu'aux intérêts de l'Allemagne.

Lorsque, l'an dernier, dans les eaux de Tanger, on vit surgir Guillaume II signifiant à ses concurrents, sinon à ses adversaires son « quos ego » et leur déclarant qu'ils devaient s'arrêter, ne pas aller plus loin sous peine de sentir tout le poids de son impérial courroux, l'amour-propre allemand, auquel l'intimité franco-russe avait causé plus d'une amertume, eut, il faut en convenir, le droit de ressentir une dernière satisfaction et d'en être reconnaissant aux Japonais victorieux.

N'eut-il pas été plus adroit, plus habile de s'en tenir là ? L'impression était produite en France, en Allemagne et ailleurs. Mais les Allemands, et surtout leurs gouvernants n'ont jamais compris le joli mot de Voltaire : « *Glissez mortels, n'appuyez pas* ». Ils nous ont conduits à la Conférence et là, à propos de tout et de rien, ils se sont efforcés de nous chercher des querelles que le seul nom de leurs auteurs nous dispense de qualifier. A vrai dire, ils en ont été les mauvais marchands : ils ont gâté leur effet. Ils avaient pris l'Europe pour juge, et l'Europe a d'ores et déjà prononcé contre eux. Ils auraient beau se fâcher, cela ne les empêcherait point d'avoir tort.

Voilà ce qu'ils feraient sagement de se dire. S'ils n'avaient pas voulu à toute force aller à Algésiras, ils n'auraient pas fourni à l'Italie l'occasion de faire une manifestation singulièrement significative. Ils n'auraient pas démontré l'excellence de nos relations avec la Russie, l'Angleterre, l'Espagne, les Etats-Unis et d'autres nations encore.

Au fond et en réalité, voilà la leçon qui ressort évidente, éclatante même de la Conférence d'Algésiras. Les pointes d'aiguille, les chinoiseries sur lesquelles les diplomates s'attardent en Andalousie, d'où les chassera bientôt la chaude saison, n'ont plus qu'une très secondaire et très faible importance.

D'ores et déjà, et c'est ce qui permet à la France de se montrer belle joueuse, ayant gagné la partie, elle joue sur le velours. Elle a dans ses cartes les atouts qu'y a mis l'Europe jalouse de maintenir et de consolider la paix.

A elle de ne point les perdre.

A. B.

Les Instituteurs et la Séparation

Actuellement, l'instituteur est devenu le seul représentant officiel de l'Etat dans la petite commune. Le curé, suivant le mot spirituel de M. Henri des Houx, à l'*Eclair*, peut prêcher du haut de la chaire évangélique, « mais sang garantie du gouvernement ».

Tel est le résultat le plus immédiat de la séparation de l'Eglise et de l'Etat

L'instituteur a franchi de lentes étapes avant de parvenir à cet honneur suprême Avant les lois scolaires de la République, le personnage public qu'on révérait au village, c'était le curé, pourvu d'un traitement convenable, bien logé, dans un riant presbytère, à côté d'une église d'un luxe agreste. Longtemps après la Révolution, les communes s'appelaient encore des paroisses.

Alors l'école, même si elle n'était pas gérée par des congréganistes, demeurait sous la dépendance du presbytère, installée dans une triste chaumière, ayant pour classe une grange.

« J'ai souvenir du temps où l'instituteur, ou plutôt le maître d'école, écrit M. des Houx, cumulait avec sa fonction d'enseignement celle de bedeau de la paroisse. Le dimanche, après avoir rangé ses élèves sur les bancs de l'église, il tirait la corde de la cloche. Puis, par dessus sa redingote luisante et son pantalon effrangé, il endossait le surplis blanc, approchait le serpent de ses lèvres pour accompagner la messe, ou, si la nature l'avait doué d'un organe sonore, il chantait l'office. »

Tableaux de la vieille France, étranges pour ceux qui, trop jeunes, ont la chance de ne pas les avoir vus !

***

La République a tiré les instituteurs du servage. Elle les a dotés de locaux presque somptueux, de traitements presque suffisants.

Notre confrère exprime un souhait qu'il nous faut enregistrer.

La religion n'étant plus affaire d'Etat, sera soustraite aux luttes des partis. Privée de subsides publics, dépouillée de tout privilège, elle deviendra inviolable, comme la conscience. On l'accusait d'empiètement et d'oppression ; elle ne sera plus rien autre chose qu'une liberté.

C'est ce que doit comprendre, au lendemain de la séparation, l'instituteur, investi à son tour du privilège de l'enseignement public, revêtu d'un véritable sacerdoce laïque.

***

Mais à un supplément d'autorité correspond un supplément de devoirs.

« Par la séparation, les luttes religieuses sont à jamais abolies dans la République. L'enseignement laïque ne connaît plus de contre-partie officielle. Il faut dès lors que l'instituteur s'élève à cette neutralité supérieure, qui n'est pas l'indifférence entre les doctrines, mais le respect de toutes croyances. Il faut qu'il enseigne à ses élèves la sainte vertu de tolérance, qu'il les initie à la sainte pratique de la liberté fondée sur les égards mutuels et l'intangibilité du droit d'autrui.

» Il songera qu'il est comptable des générations confiées à ses soins devant la patrie, dont il est le représentant, le fondé de pouvoirs. Il apprendra donc aux futurs citoyens, d'abord le respect d'eux-mêmes, pour qu'ils deviennent des hommes libres, indépendants et forts, puis le respect de leurs égaux, pour qu'ils deviennent de bons citoyens. Il imprimera dans leurs âmes encore tendres l'amour des groupements sociaux auxquels ils participent, la famille, la commune, la France avec ses libres institutions. »

Sans doute, conclut notre confrère, les instituteurs n'ont pas besoin qu'on les stimule à l'accomplissement de tant de nobles devoirs. Cependant, au moment où grandit leur responsabilité, où la loi d'apaisement que doit être la loi de séparation les investit d'une sorte de monopole public, ils sentiront s'accroître aussi en eux le sentiment de leur haute mission civique.

Alors, l'opinion reconnaissante saura forcer les pouvoirs publics à leur assurer les garanties de bien être, d'avancement régulier, de stabilité et de sécurité dans leur école, en un mot de dignité professionnelle, auxquelles ils ont droit.

Journal des Instituteurs.

La révolution en Russie

Vols et pillage

Des inconnus ont pénétré dans le couvent de Bogolovsky, près de Riazan ; ils ont enlevé le coffre-fort en fer, pesant deux quintaux et contenant 33.800 roubles en titres et de l'argent comptant.

Les voleurs ont disparu.

Des malfaiteurs ont volé pendant la nuit des objets précieux dans la synagogue de Théodosie.

La retraite de M. Witte

Des bruits persistants circulent à Saint-Pétersbourg, au sujet de la retraite immédiate du comte de Witte. Les journaux enregistrent même ces bruits avec des renseignements à l'appui ; mais dans les sphères officielles, on ne paraît pas les considérer comme sérieusement fondés. Dans les mêmes sphères, on déclare erroné le bruit rapporté par le *Rouss*, de la retraite prochaine de M. Dournovo, ministre de l'intérieur.

On considère également comme très hasardée, la nouvelle répandue par certains journaux, selon laquelle le gouverneur général de la Finlande aurait donné sa démission, qui aurait été acceptée.

Cette nouvelle paraît avoir été lancée par le parti politique russe antifinlandais.

La nouvelle tenue de l'infanterie

On sait que le comité technique de l'infanterie étudie depuis plusieurs années la transformation de l'uniforme de nos fantassins dont les couleurs voyantes sont devenues, étant donné les conditions de la guerre moderne, un défaut manifeste.

D'innombrables projets ont été tour à tour mis en application dans divers régiments ; c'est ainsi qu'à la revue du 14 juillet d'il y a deux ans, une compagnie du 45e défila en tenue « boër ».

Un nouvel uniforme est depuis quelques jours à l'essai au 43e, à Lille : les hommes de la 5e compagnie, casernés à la citadelle, ont été désignés pour l'essayer, et les quêteurs de la promenade flamande organisée au profit des familles des victimes la catastrophe de Courrières, la portaient dimanche dernier.

La capote à col rabattu est gris de fer ainsi que le pantalon dont le bas est serré par des guêtres genre cycliste formées de bandes molletières ; le képi a fait place à une sorte de shako semblable à la coiffure des lignards espagnols ; ce couvre-chef est gris comme le reste de la tenue. Les boutons sont en métal oxydé. Au-dessus du numéro du régiment se trouve une grenade.

L'ensemble est terne à souhait, c'est ce qu'il fallait, et a un certain cachet qui, cependant n'a pas paru jusqu'à présent avoir obtenu grand succès parmi la population.

Notons, toutefois, que nos fantassins en sont plutôt satisfaits, car ils sont plus à l'aise et ont une grande quantité de poches, ce qu'ils n'avaient pas avec l'ancienne tenue.

En outre, plus de boutons à astiquer.

A l'usage, cette nouvelle tenue aura certainement de grands avantages, surtout en manœuvres, mais au point de vue « esthétique » il serait bien à désirer que la forme du képi fût tant soit peu modifiée : ce serait joindre l'utile à l'agréable et donner satisfaction à tout le monde.

Le prix du dévouement

Il faut savoir faire quelques sacrifices pour la patrie. M. Sarrien a dépensé non seulement son temps et son dévouement pour la constitution d'un ministère, il a dépensé aussi son argent.

En effet, voici, d'après les meilleures sources, ce que lui ont coûté ses diverses démarches :

Journée du vendredi :

M. Sarrien se rend de chez lui, 22, avenue de l'Observatoire, à l'Elysée, en fiacre. Pas de taxi dans le quartier. Ci une course, avec pourboire (M. Sarrien n'est pas regardant sur le bourboire)..... 1 fr. 75

M. Sarrien va chez M. Bourgeois, 5, rue Palatine, en taxi, ci pourboire compris..... 1 fr. 20

En fiacre (taxi) chez M. Poincaré, avenue des Champs-Elysées. Fiacre gardé ; M. Poincaré absent, Retour avenue de l'Observatoire, ci (le taxi est ruineux sur les longes distances)..... 2 fr. 85

Après dîner, taxi pour se rendre chez M. Pelletan, rue de l'Université, 88, ci..... 1 fr. 50

Re-visite chez M. Poincaré, retour chez M. Bourgeois, conversation de trois quarts d'heure taxi laissé à la porte, un saut jusqu'à l'Elysée, entrevue d'une heure, et enfin retraite sur l'avenue de l'Observatoire, toujours avec le même fiacre, le numéro 12.067, pour être précis, avec large pourboire..... 12 fr. »

Journée du samedi :

En fiacre, dès le matin, à l'Elysée, après un crochet rue Palatine, pour prendre M. Bourgeois, ci... 2 fr. »

De l'Elysée à la rue d'Orsel, où loge M. Briand, nouveau taxi avec un beau nikel de pourboire..... 1 fr. 50

Mais M. Briand est absent et il faut prendre un autre fiacre sur le boulevard extérieur, pour courir chez M. Clemenceau, rue Franklin, absent ; puis chez M. Georges Leygues, quai de Passy, même constatation ; puis chez M. Ruau, qui n'est pas au ministère de l'agriculture, rue de Varennes, et enfin retour rue de l'Observatoire, le tout pour la modique somme de..... 3 fr. 50

Après dîner, de dix heures et demie à minuit et demi, nouvelle visite à l'Elysée avec ver rongeur à la porte..... 7 fr. »

Journée du dimanche :

M. Sarrien commence à être fatigué et ne va plus qu'en voiture. Mais pendant une grande partie de la journée, c'est la voiture de M. Ruau qu'il occupe, à la grande joie dudit M. Ruau qui s'affirme ainsi de plus en plus indispensable dans le nouveau ministère.

Ce n'est qu'à quatre heures, pour rentrer de l'Elysée chez lui, que M. Sarrien prit un fiacre, sans taxi..... 1 fr. 75

La journée du dimanche n'a été marquée que par deux courses de fiacre, ci..... 3 fr. »

Celle du mardi a coûté un peu plus, soit..... 3 fr. 25

Au total, M. Sarrien a dépensé, pour constituer son gouvernement, la somme de 41 francs 60, sans compter les déjeuners et les dîners dans un restaurant des environs de la Madeleine, pour ne pas le désigner plus explicitement.

INFORMATIONS

A Algésiras

LE DERNIER MOT DE L'ALLEMAGNE

D'après un télégramme de Berlin à la « Gazette de Cologne » les déclarations allemandes pour la séance plénière de la Conférence demeurent intactes et ne souffrent plus aucun changement. L'Allemagne doit persister à demander un contrôle efficace des officiers de police espagnols et français, au moyen d'une inspection générale. Elle ne peut pas admettre que la gestion d'officiers français et espagnols s'étende à l'Allemagne sans être assurée de l'intervention, à titre de correctif, d'une plus haute autorité internationale. Dans ces conditions, on ne peut consentir à la France seule quatre parts du capital de la Banque.

VERS L'ENTENTE

Les télégrammes provenant d'Algésiras continuent à être optimistes. Même les complications qui, d'après le « Lokalanzeiger » semblent devoir résulter de ce fait que l'Italie, dont l'exemple sera sans doute suivi par les grandes puissances, demande à avoir un censeur dans la Banque marocaine, n'empêchent pas de prédire un résultat satisfaisant de la Conférence.

La catastrophe de Courrières

COMMISSION D'INGÉNIEURS

La Compagnie des mines de Courrières a fait connaître hier à l'administration qu'elle avait réuni une commission composée de MM. Réumaux, directeur général des mines de Lens ; Simon, directeur général des mines de Liévain ; de Soubeyran, ingénieur-conseil des mines de Bruay et de l'Escarpelle ; de Castelnau, ingénieur-conseil des mines de Nœux ; Fumat, ingénieur en chef des mines d'Ostricourt, et qu'elle serait en mesure de soumettre jeudi prochain au service des mines le programme général de remise en état des fosses sinistrées, élaboré par cette commission.

***

La commission des ingénieurs a communiqué ce matin la note suivante :

« L'ingénieur Petitjean a pris le commandement, sous notre direction, des équipes coopérant au sauvetage. Le service est assuré dans de bonnes conditions. Nous avons pu avancer cette nuit de 2 mètres dans le treuil où le feu s'est déclaré (treuil Cousin). Nous terminons la préparation d'un treuil voisin (treuil Leroy) et des voies de roulage, de manière à permettre l'enlèvement du charbon surchauffé. nous allons remonter un cadavre. »

Les pensions aux ministres des Cultes

Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser aux préfets une circulaire relative aux pensions temporaires, qui peuvent être accordées par les communes aux ministres des cultes salariés par elles avant la promulgation de la loi de séparation.

Les pensions et allocations communales ne peuvent être accordées qu'aux ministres des cultes qui touchaient un véritable traitement sur les fonds des communes, les rétributions accordées pour « binage » rentrant dans ce dernier cas.

Les ecclésiastiques qui étaient payés partie par l'Etat, partie par les communes, ont également droit de la part de la commune à une pension ou à une allocation.

La concession de pensions viagères ou allocations temporaires est facultative pour les communes, mais elle est en même temps un droit absolu pour elles. Ce droit ne saurait être contesté par l'autorité préfectorale. Si un Conseil municipal décide d'user de la faculté qui lui est accordée de consentir des pensions viagères ou des allocations temporaires, cette mesure s'applique de plein droit et indistinctement à tous les ecclésiastiques qui justifient des conditions légales.

Enfin, si la concession de pensions ou allocations est facultative pour les communes, ces pensions ou allocations, une fois concédées, deviennent obligatoires.

Les accidents du travail dans les prisons et dans les hospices

La commission qui avait été instituée au ministère du commerce, sous la présidence de M. Millerand, président de la commission d'assurance et de prévoyance sociales de la Chambre, pour préparer un projet de loi relatif à la réparation des accidents de travail dans les établissements pénitentiaires et hospitaliers, vient de tenir sa dernière séance et d'achever ses travaux

Le projet de loi ainsi élaboré, qui va être immédiatement soumis à l'examen des ministres intéressés, tend à appliquer la législation du risque professionnel aux accidents du travail survenus dans les prisons, ainsi que dans les hospices, hôpitaux et autres établissements d'assistance, tout en tenant compte, par des dispositions spéciales, des conditions particulières du travail des détenus ou des assistés.

Le Trésor de l'Eglise de Montpezat

Le curé de l'église de Montpezat (Tarn-et-Garonne) a vendu en avril 1905, à un marchand d'antiquités parisien, deux coffrets du quinzième siècle faisant partie du trésor de l'église. Cette vente fut effectuée moyennant 2.000 francs. En outre, le curé de Montpezat prêta au marchand d'antiquités, afin que celui-ci pût en prendre la copie, une châsse du treizième siècle appartenant au même trésor. Peu après, cette châsse fut volée.

Mais coffrets et châsse étaient classés parmi les monuments historiques, et, par conséquent, ne pouvaient légalement faire l'objet d'une vente. C'est pourquoi, à la suite de multiples incidents, le curé de Montpezat s'est adressé à la première chambre du tribunal civil de Paris, présidée par M. Bondoux, pour faire prononcer l'annulation du contrat.

Le tribunal a déclaré la vente intervenue nulle, avec charge pour le curé de Montpezat de restituer les 2.000 francs au marchand d'antiquités. En ce qui concerne la châsse volée, le tribunal a nommé un expert, dont la mission consiste à en établir la valeur, dont le montant devra être versé au curé de Montpezat et au conseil de Fabrique.

Petites Nouvelles

Le total de la souscription de la presse parisienne en faveur des victimes de Courrières s'élève à 1 million 259 083 fr. 32.

— On annonce que la célébration du mariage du roi d'Espagne est fixée au 3 juin.

— Le Grand Conseil du canton de Zoug (Suisse) a adopté par 22 voix contre 16 un projet de loi décrétant l'interdiction et la vente de l'absinthe.

— Le comité radical et radical-socialiste d'Angoulême a offert dimanche un banquet à M. Pelletan qui a

prononcé un discours sur la politique générale.

— L'exposition de Milan s'ouvrira le 21 avril en présence du roi et de la reine d'Italie.

— Les résultats officiels du recensement à Lyon, indiquent que de 1901 à 1906, la population de la ville a passé de 459.099 à 468.618 habitants, soit une augmentation de 9.619 habitants.

REVUE DE LA PRESSE

De Ludovic Franc, dans la *France du Sud-Ouest* :

La loi de séparation est une loi libérale, dictée par le plus loyal esprit de concorde et d'apaisement, et les inventaires ne sont qu'une formalité inoffensive qui eût dû passer complètement inaperçue. Voilà la vérité qu'empêchent, à dessein de voir ceux qui se répandent en manifestations haineuses, en excitations criminelles, dans le but précis de donner le change à ces pauvres d'esprit que l'Eglise a, de tout temps, glorifiés, parce qu'eux ils ne résistent pas à ses ordres et sont argile complaisante que ses mains pétrissent à plaisir.

Toute la question, à l'heure actuelle, est de savoir si l'œuvre scolaire, honneur de la République, a porté ses fruits, si le peuple est assez éclairé aujourd'hui pour ne se laisser ni séduire par les promesses ni intimider par les menaces. Nous le croyons fermement. Mais la lutte se poursuit, âpre, entre ceux qui veulent définitivement affranchir l'homme et ceux qui ont le dessein de lui remettre aux poings les chaînes qu'il a brisées ; et c'est pourquoi, à ceux-là qui, exhumant les formules du moyen-âge, prêchent, au nom de l'Eternel, la guerre sainte, nous répondons en affirmant avec une énergie sans cesse renouvelée, avec une conviction inébranlable, les Droits de l'être humain, libre et responsable, maître de ses destinées, ne reconnaissant point de maître, ni à Rome, ni ailleurs.

De l'*Aurore*, à propos du projet Bienvenu-Martin, sur les déplacements d'office des instituteurs :

Les garanties de défense et d'impartialité accordées à l'instituteur, sont réduites au strict minimum. Le tribunal devant lequel il doit comparaître, qui n'est d'ailleurs appelé qu'à donner un « avis », c'est le Conseil départemental. Or, ce n'est pas une assemblée d'arbitres instituée pour la circonstance. Il y a longtemps qu'il a été institué par la loi et l'on sait que l'administration y est assez largement représentée ; elle y compte six membres sur quatorze, et parmi les huit autres, l'élément politique est également représenté par quatre conseillers généraux. Restent les quatre délégués du personnel primaire. Même en admettant qu'ils doivent toujours faire dans le Conseil une opposition systématique et irréductible, il est difficile de prétendre sérieusement que leur présence assurera l'inamovibilité de leurs collègues. Les instituteurs ne seront pas, tant s'en faut, jugés par leurs pairs, comme ils auraient pu, sans arrogance insigne, en exprimer le désir.

CHRONIQUE LOCALE

Catastrophe de Courrières

Le ministre des finances vient d'autoriser les trésoriers généraux, receveurs des finances et percepteurs à recevoir les souscriptions en faveur des familles des victimes de la catastrophe de Courrières.

Commission des tramways

La Commission des tramways s'est réunie samedi à la préfecture.

Etaient présents : MM. Cocula, Pauliac, Béral, Rey, Vival, de Monzie, Murat, Daffas.

Excusé : M. Pons.

La Commission s'est ajournée au 21 mai.

CAHORS

Conseil Municipal

L'INSTALLATION du NOUVEAU CONSEIL

L'ÉLECTION DE LA MUNICIPALITÉ

Dimanche le nouveau Conseil municipal s'est réuni.

Dans la salle du Conseil, une foule énorme se pressait pour assister à la première délibération des nouveaux élus.

Tous étaient présents à l'exception de M. Delpech, excusé.

La séance est ouverte par M. Relhié, président de la délégation spéciale.

M. Relhié donne connaissance de l'arrêté du préfet du Lot convoquant le Conseil municipal pour le 25 mars à l'effet de procéder à l'élection de la municipalité.

Il donne lecture des procès-verbaux des scrutins des 11 et 18 mars et de la liste des élus.

Ces formalités remplies, M. Relhié invite le doyen d'âge à prendre place au fauteuil présidentiel et se retire, sa mission étant remplie.

M. Vincens prend place au fauteuil et prononce l'excellente allocution suivante que nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs :

ALLOCUTION DE M. VINCENS

Mes chers collègues,

J'avais l'espoir de voir notre doyen et ami Delpech, le véteran de la démocratie cadurcienne, occuper la place que me réserve, après lui le bénéfice de l'âge. La maladie l'a retenu loin de nous : je suis sûr d'être votre interprète en lui adressant un souvenir affectueux et des vœux ardents pour son rétablissement.

Je vous souhaite, mes chers collègues, une cordiale bienvenue et j'envoie un sincère regret à ceux de nos anciens collaborateurs fermement républicains qui, sur une malheureuse et irritante question locale ont cru devoir rentrer dans la vie privée.

En dépit des divisions regrettables, la ville de Gambetta a affirmé une fois de plus son inébranlable attachement à la République républicaine.

La journée du 18 mars marquera une des plus belles victoires de la démocratie cadurcienne, c'est à elle que nous devons en rapporter tout l'honneur.

La durée de nos pouvoirs sera relativement courte : mettons-nous au travail et abordons sans retard l'étude de ces questions vitales de l'eau et de la lumière à Cahors, nous avons le devoir de les faire aboutir.

Laissez-moi enfin, avant de m'asseoir adresser aux membres de la délégation spéciale et à son président, M. Relhié, les remerciements de la population : leur dévouement a largement facilité la solution de la crise qui vient de prendre fin.

De vifs applaudissements soulignent ces excellentes paroles.

M. Vincens invite ensuite le Conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

L'élection du maire

Votants	26	
Delpech	18	voix
Bulletins blancs	8	

M. Vincens proclame M. Delpech maire de Cahors.

De chaleureux applaudissements éclatent dans le public qui exprime hautement sa satisfaction de voir proclamer le premier de Cahors, le vénéré citoyen Delpech.

Mais celui-ci étant absent, le doyen d'âge fait procéder à l'élection du 1er adjoint.

L'élection du 1er adjoint

Le scrutin a lieu pour l'élection du 1er adjoint.

Votants	26	
M. Darquier	17	voix
Bulletins blancs	9	

M. Vincens proclame M. Darquier 1er adjoint et invite le nouvel élu à prendre place au fauteuil présidentiel.

M. Darquier, dont l'élection est saluée par de vives acclamations, remplace M. Vincens et prononce l'allocution suivante :

Messieurs et chers collègues,

Je vous remercie de la confiance que vous venez de me témoigner : je prends l'engagement de la justifier par mon dévouement républicain et par ma fidélité aux intérêts de notre chère cité.

De nouveaux applaudissements éclatent dans le public, puis M Darquier fait procéder à l'élection du 2e adjoint.

Election du 2e adjoint

Votants	26	
MM. Dulac	15	voix
Carlin	1	—
Cayrac	2	—
Bulletins blancs	8	

M. Darquier pose aussitôt la question traditionnelle : « M. Dulac, acceptez-vous le mandat qui vous est confié ».

M. Dulac prend la parole et parle en ces termes :

ALLOCUTION DE M. DULAC

Messieurs et chers collègues,

Je vous remercie de la marque de confiance dont vous avez bien voulu m'honorer en me désignant aux fonctions d'adjoint.

Je ne crois pas devoir accepter ce mandat, ceci pour plusieurs raisons :

La première c'est que mes occupations personnelles ne me le permettent pas, et ensuite, je vois parmi nous, des collègues qui par leurs connaissances administratives, semblent plus désignés que moi-même ; je me fais donc un devoir de m'effacer.

Des bravos saluent la déclaration du sympathique M. Dulac, dont le refus d'accepter le mandat de 2e adjoint amène un second tour de scrutin :

2e tour

Votants	26	
M. Carlin	17	voix.
Bulletins blancs	9	—

M. Carlin proclamé deuxième adjoint, se lève et s'exprime ainsi :

ALLOCUTION DE M. CARLIN

Messieurs et chers collègues,

Je vous remercie très sincèrement du grand honneur que vous venez de me faire en me désignant comme deuxième adjoint, et à ce titre je m'associe à la déclaration républicaine que vient de faire notre premier adjoint, M. le docteur Darquier.

Le public applaudit chaleureusement et l'élection et les excellentes paroles de M. Carlin.

La municipalité est dès lors constituée :

L'ordre du jour étant épuisé, M. le docteur Darquier lève la séance.

Mais le Conseil reste réuni hors séance pour entendre des motions et vœux qui sont présentés par des conseillers.

M. Darquier donne lecture d'un vœu déposé par M. Dèzes.

VŒU DÈZES

M. Dèzes propose d'envoyer un souvenir aux victimes du travail des mines de Courrières, un hommage de sympathie aux familles des victimes et un secours pécuniaire que le Conseil voudra bien allouer.

M. le Maire propose de renvoyer ce vœu à la commission des finances qui statuera sur la subvention à allouer.

M. Cayla dit qu'une souscription devrait être faite parmi les membres de la municipalité.

M. d'Armagnac appuie cette demande.

M. Clary dépose une demande formée en ce sens.

M. le docteur Darquier répond que l'on peut faire la souscription et que le conseil peut également voter une allocation.

Une liste de souscription est aussitôt mise en circulation parmi les membree du conseil municipal.

Nous en donnons plus loin le résultat.

VŒU DELPORT

M. Delport dépose en son nom et au nom de M. Gayet, le vœu suivant :

Les membres du conseil municipal de la ville de Cahors soussignés, réunis hors séance, expriment leur confiance dans le gouvernement et émettent le vœu que s'inspirant d'une politique nettement républicaine, il inspire à tous les Français le respect des lois et fasse voter dans le plus bref délai possible l'impôt progressif sur le revenu et les retraites ouvrières si impatiemment attendus.

Ont signé :

MM. Delport, Gayet, Bris, Arnaudet, Cagnac, Darquier, Vidal, Vincens, Dulac, Sastres, Cayrac, Dèzes, Teyssonières, Rességuier, Blanc, Carlin, Fernandès, Suquet, Clary.

Ce vœu est accueilli par de vives acclamations de la part du public.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

M. DELPECH

Maire de Cahors

C'est avec une vive joie que Cahors républicain a appris le témoignage de confiance et d'estime que le Conseil municipal vient de donner au vétéran de la démocratie cadurcienne, M. Delpech.

M. Delpech, élu Maire de Cahors, c'est l'hommage profond d'une vénération sans bornes que les républicains du Conseil municipal ont apporté à un loyal citoyen.

Certes, il lui était dû cet hommage ; M. Delpech avait droit depuis longtemps à ces témoignages de vive sympathie de la part de notre population et des élus républicains.

C'est de 1869 que date l'entrée à l'Hôtel-de-Ville de ce vaillant lutteur, et depuis cette époque, M. Delpech a servi avec une abnégation et un dévouement absolu cette démocratie cadurcienne dont il fut toujours le soldat discipliné et dont il est aujourd'hui le chef.

Au *Journal du Lot*, nous saluons avec joie cette élection, car nous sommes de ceux qui pensent que la reconnaissance envers les pionniers de l'idée, doit être une vertu de la jeune démocratie.

Un des premiers, M. Delpech a lutté pour la République dans le Lot : un des premiers il l'a imposée et il l'a faite aimer ; et au cours de sa longue carrière de militant, on ne trouve pas à lui reprocher un acte quelconque de défaillance, de capitulation républicaine.

La récompense d'une telle vie de loyauté et de devoir est venue : Cahors doit être fier du choix de ses élus municipaux et ceux-ci ont droit à des félicitations pour la haute leçon de morale politique qu'ils viennent de donner.

M. Delpech, élu maire de Cahors, c'est la plus belle justification de l'abnégation et du dévouement républicains.

LOUIS BONNET.

Souscription du Conseil municipal

On a vu dans le compte rendu qu'une liste de souscription en faveur des victimes des mines de Courrières a été mise en circulation parmi les membres du Conseil municipal, sur la proposition de MM. Cayla, d'Armagnac et Clary.

Voici le montant des souscriptions recueillies :

Delpech	10 fr.
Darquier	20 fr.
Billières	10 fr.
Vidal	5 fr.
Cayla	10 fr.
Bras	1 fr.
Ausset	10 fr.
Agar	10 fr.
Clary	5 fr.
Dulac	5 fr.
Sastres	2 fr.
Cayrac	5 fr.
Delport	2 fr.
Gayet	2 fr.
Bris	5 fr.
Carlin	5 fr.
Blanc	1 fr.
Arnaudet	1 fr.
Fernandès	2 fr.
Suquet	1 fr.
Teyssonières	1 fr.
Ressiguier	5 fr.
Cagnac	2 fr
Dèzes	2 fr.
Orliac	2 fr.
d'Armagnac	»
Total	124 fr.

M. d'Armagnac inscrivit en regard de son nom la somme de 100 francs, mais il la fit suivre de cette mention : « déjà payés ».

M. d'Armagnac avait, en effet, souscrit 100 francs au *Quercinois* pour les victimes de Courrières.

Il n'a pas cru dès lors pouvoir s'associer à la proposition que lui et ses amis avaient fait adopter par le Conseil.

L. B.

Changement de foire

Le Maire de Cahors a l'honneur de prévenir le public que la foire du 1er avril tombant un dimanche, est fixée au samedi 31 mars.

Le Maire de Cahors,
J.-B. DELPECH.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira en séance publique samedi soir, 31 mars, à 8 h. 1/2.

Au 7e

M. Frontil, major au 7e d'infanterie, passe au 126e, à Toulouse.

M. Sibra, capitaine au 4e zouaves, est promu chef de bataillon et affecté au 7e.

M. Lavelle, lieutenant au 7e, est promu capitaine et affecté au 94e, à Bar-le-Duc.

M. Cambefort, lieutenant au 126e, est promu capitaine et affecté au 7e.

M. de Pontevès de Sabran, lieutenant en non activité, est réintégré au 7e.

Cercle de la Jeunesse laïque

En présence de cette suite d'heureux événements qui mettent à la tête de la nation des hommes entièrement dévoués à la République et dans le seul but d'éducation civique et d'émancipation sociale, le groupe de la Jeunesse républicaine laïque de Cahors et la Fédération des Jeunesses républicaines laïques du Lot tout entière, adresse un cordial appel à tous les jeunes gens laïques.

Dimanche 1er avril, à 2 heures du soir, aura lieu à la mairie de Cahors (salle du Conseil municipal), une réunion à laquelle sont conviés tous les jeunes gens de notre ville. Au cours de cette réunion, les adhésions seront reçues.

Les dévoués camarades du groupe de la Jeunesse républicaine laïque sont persuadés que leurs jeunes amis, ne resteront pas sourds à leur vibrant appel et qu'ils voudront contribuer avec eux à développer cette raison ennemie des ténèbres, base et soutien de notre démocratie.

CONCERT DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE

Au concert de l'Orchestre symphonique, dimanche dernier, Mademoiselle Le Senne n'était pas une étrangère. Au cours d'une précédente soirée, il nous avait été donné de l'entendre et de l'apprécier hautement.

M. de Lausnay, lui, venait pour la troisième fois dans la capitale quercynoise, et nous savons quel succès fut le sien : sous ses doigts magiques, le piano, instrument réputé ingrat à entendre, fut une révélation pour bon nombre d'auditeurs et d'auditrices.

M. Francis Thibaud, nous le connaissions de par la réputation que le « *trio Thibaud* » — trois frères : violon, violoncelle et piano — s'est acquise à Paris et en Province. On le sait, Jacques Thibaud, dieu le père de cette trinité artistique dont Francis est le saint-esprit, sinon le fils, Jacques Thibaud est une des gloires françaises actuelles du violon.

(Permettez-moi, entre parenthèses, une indiscrétion. Francis Thibaud nous a personnellement promis que Cahors ne serait pas oublié dans la tournée qu'il compte faire en France l'année prochaine en compagnie de ses deux frères. Et nous lui avons donné l'assurance que tous en foule nous irions les entendre et leur prodiguer nos bravos. Cadurciens, nos amis, vous ne voudrez pas nous faire mentir ?)

Quant à M. Georges Petit, en dehors de la querelle dont il fut l'objet l'année dernière au Conservatoire, au sujet du premier prix, nous le jugeâmes à priori, sur une lettre de lui que Barreau nous communiqua.

C'était une lettre d'amour.

Eh ! oui, une lettre d'amour... amour de l'art, s'entend !

Dans cette lettre, M. Petit discutait du choix des morceaux à inscrire au programme. Il parlait du public, des auteurs et de leurs œuvres. Et cela, avec tant de simplicité, de clarté et, à notre sens, de vérité, que nous fûmes subjugué de suite et vîmes en lui un véritable artiste.

Donc, quelques jours avant le concert, nous nous étions dit : « Avec ces quatre noms, pas de désillusion possible. Nous pouvons avoir toute confiance et attendre en toute sécurité ». Aussi voulions-nous moissonner toutes les fleurs de la vallée cadurque pour les jeter à ces charmants fils d'Euterpe, et les remercier ainsi des joies délicates ou profondes que, en prodigues, ils n'allaient pas manquer de nous verser.

Hélas ! nous avions compté sans l'Hiver !

Cet hôte, si maussade d'ordinaire, avant de déguerpir, s'attardait sur les causses. Et nos bons agriculteurs, pour le remercier de ne pas avoir été trop capricieux, cette année, lui versaient à pleins bords force grands verres de leurs crus les plus renommés.

Tant et si bien qu'à la fin ils l'enivrèrent.

Alors le vieil ivrogne, pour cuver son vin, s'affala au pied d'un chêne.

Et dans sa léthargie bachique, il prit le Printemps, qui s'avançait suivi de son gracieux cortège, pour une mascarade de mardi-gras !

Soudain, on entendit un grand éclat de rire, on vit l'Hiver se lever précipitamment et lancer un commandement à la Nue :

« A moi, mes beaux confettis immaculés ! Ils sont unicolores et je suis en règle avec la police ! Que cette troupe de masques en soit inondée ! »

Et la neige se mit à tomber. . . . . .

. . . . . .

Et il en tomba tant et tant que la terre en fut recouverte !

Et toutes les pauvres petites fleurs périrent !

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 28

UN MÉNAGE DE GARÇON

par H. DE BALZAC

L'autorité fut obligée de céder à des gens appuyés par six ou sept mille vignerons qui avaient brûlé toutes les archives et les bureaux des contributions indirectes, et qui traînaient de rue en rue un employé de l'octroi, disant à chaque reverbère : — C'est là que faut le pendre ! Le pauvre homme fut arraché à ces furieux par la garde nationale, qui lui sauva la vie en le conduisant en prison sous prétexte de lui faire son procès. Le général n'entra qu'en vertu d'une capitulation faite avec les vignerons, et il y eut du courage à pénétrer leurs masses ; car, au moment où il parut à l'hôtel de ville un homme du faubourg de Rome lui passa son *volant* au cou (le volant est cette grosse serpe attachée à une perche qui sert à tailler les arbres), et lui cria : — *Pu d'commis ou y a rin de fait* ! Ce vigneron aurait abattu la tête à celui que seize ans de guerre avaient respecté, sans la rapide intervention d'un des chefs de la révolte à qui l'on promit de *demander aux Chambres la suppression des rats de cave !...*

Au quforzième siècle Issoudun avait encore seize à dix-sept mille habitants, reste d'une population double au temps de Rigord. Charles VII y possédait un hôtel qui subsiste, et connu jusqu'au dix-huitième siecle sous le nom de Maison du roy. Cette ville, alors le centre du commerce des laines, en approvisionnait une partie de l'Europe et fabriquait sur une grande échelle des draps, des chapeaux, et d'excellents gants de *Chevreautin*. Sous Louis XIV, Issoudun, à qui l'on dut Baron et Bourdaloue, était toujours citée comme une ville d'élégance, de beau langage et de bonne société. Dans son Histoire de Sancerre, le curé Poupart prétendait les habitants d'Issoudun remarquables, entre tous les Berrichons, par leur finesse et leur *esprit naturel*. Aujourd'hui cette splendeur et cet esprit ont disparu complétement. Issoudun, dont l'étendue atteste l'ancienne importance, se donne douze mille âmes de population en y comprenant les vignerons de quatre énormes faubourgs ; ceux de Saint-Paterne, de Vilatte, de Rome et des Alouettes, qui sont de petites villes. La bourgeoisie, comme celle de Versailles, est au large dans les rues. Issoudun conserve encore le marché des laines du Berry, commerce menacé par les améliorations de la race ovine qui s'introduisent partout et que le Berry n'adopte point. Les vignobles d'Issoudun produisent un vin qui se boit dans deux départements, et qui, s'il se fabriquait comme la Bourgogne et la Gascogne fabriquent le leur, deviendrait un des meilleurs vins de France. Hélas ! *faire comme faisaient nos pères*, ne rien innover, telle est la loi du pays. Les vignerons continuent donc à laisser la râpe pendant la fermentation, ce qui rend détestable un vin qui pourrait être la source de nouvelles richesses et un objet d'activité pour le pays. Grâce à l'âpreté que la râpe lui communique et qui dit-on, se modifie avec l'âge, ce vin traverse un siècle ! Cette raison donnée par le Vignoble est assez importante en œnologie pour être publiée, Guillaume le Breton a d'ailleurs célébré dans sa Philippide cette propriété par quelques vers.

La décadence d'Issoudun s'explique donc par l'esprit d'immobilisme poussé jusqu'à l'ineptie et qu'un seul fait fera comprendre. Quand on s'occupa de la route de Paris à Toulouse, il était naturel de la diriger de Vierzon sur Châteauroux, par Issoudun. La route eût été plus courte qu'en la dirigeant, comme elle l'est, par Vatan. Mais les notabilités du pays et le conseil municipal d'Issoudun, dont la délibération existe, dit-on, demandèrent la direction par Vatan, en objectant que, si la grande route traversait leur ville, les vivres augmenteraient de prix, et que l'on serait exposé à payer les poulets trente sous. On ne trouve l'analogue d'un pareil acte que dans les contrées les plus sauvages de la Sardaigne, pays si peuplé, si riche autrefois, aujourd'hui si désert. Quand le roi Charles-Albert, dans une louable pensée de civilisation, voulut joindre Sassari, seconde capitale de l'île, à Cagliari par une belle et magnifique route, la seule qui existe dans cette savane appelée la Sardaigne, le tracé direct exigeait qu'elle passât par Bonorva, district habité par des gens insoumis, d'autant plus comparables à nos tribus arabes qu'ils descendent des Maures. En se voyant sur le point d'être gagnés par la civilisation, les sauvages de Bonorva, sans prendre la peine de délibérer, signifièrent leur opposition au tracé. Le gouvernement ne tint aucun compte de cette opposition. Le premier ingénieur qui vint planter le premier jalon reçut une balle dans la tête et mourut sur son jalon. On ne fit aucune recherche à ce sujet, et la route décrit une courbe qui l'allonge de huit lieues.

A Issoudun, l'avilissement croissant du prix des vins qui se consomment sur place, en satisfaisant ainsi le désir de la bourgeoisie de vivre à bon marché, prépare la ruine des vignerons, de plus en plus accablés par les frais de culture et par l'impôt ; de même que la ruine du commerce des laines et du pays est préparée par l'impossibilité d'améliorer la race ovine Les gens de la campagne ont une horreur profonde pour toute espèce de changement, même pour celui qui leur paraît utile à leurs intérêts. Un Parisien trouve dans la campagne un ouvrier qui mangeait à dîner une énorme quantité de pain, de fromage et de légumes ; il lui prouve que, s'il substituait à cette nourriture une portion de viande, il se nourrirait mieux, à meilleur marché, qu'il travaillerait davantage, et n'userait pas si promptement son capital d'existence. Le Berrichon reconnaît la justesse du calcul. — Mais les *disettes* ! monsieur, répondit-il. — Quoi, les *disettes* ?... — Eh bien, oui, quoi qu'on dirait ? — Il serait la fable de tout le pays, fît observer le propriétaire sur les terres de qui la scène avait lieu, on le croirait riche comme un bourgeois il a enfin peur de l'opinion publique, il a peur d'être montré au doigt, de passer pour un homme faible ou malade... Voilà comme nous sommes dans ce pays-ci ! Beaucoup de bourgeois disent cette dernière phrase avec un sentiment d'orgueil caché. Si l'ignorance ou la routine sont invincibles dans les campagnes où l'on abandonne les paysans à eux-mêmes la ville d'Issoudun est arrivée à une complète stagnation sociale. Obligée de combattre la dégénérescence des fortunes par une économie sordide, chaque famille vit chez soi. D'ailleurs, la société s'y trouve à jamais privée de l'antagonisme qui donne du ton aux mœurs. La ville ne connaît plus cette opposition de deux forces à laquelle on a dû la vie des Etat italiens au moyen-âge. Issoudun n'a plus de nobles. Les Cottereaux, les Routiers la Jacquerie, les guerres de religion et la Révolution y ont totalement supprimé la noblesse. La ville est très fière de ce triomphe. Issoudun a constamment refusé, toujours pour maintenir le bon marché des vivres, d'avoir une garnison. Elle a perdu ce moyen de communication avec le siècle, en perdant aussi les profits qui se font avec la troupe. Avant 1756, Issoudun était une des plus agréables ville de garnison. Un drame judiciaire qui occupa toute la France, l'affaire du lieutenant général au bailliage contre le marquis de Chapt, dont le fils, officier de dragons, fut, à propos de galanterie, justement peut-être, mais traîtreusement mis à mort, priva la ville de garnison à partir de cette époque. Le séjour de la 44e demi-brigade, imposé durant la guerre civile, ne fut pas de nature à réconcilier les habitants avec la gent militaire Bourges, dont la population décroît tous les ans, est atteint de la même maladie sociale. La vitalité déserte ces grands corps.

(A suivre).

Et notre projet ne put se réaliser !

Aussi à défaut de fleurs naturelles, pimpantes et parfumées, n'offrirons-nous à notre Quatuor d'artistes et à l'Orchestre, qu'un bouquet des plus belles émotions éprouvées au cours de la soirée musicale.

Pour l'Orchestre :

L'ouverture des « Noces », spirituellement enlevée sous la baguette du maëstro Barreau.

Pour M. de Lausnay :

La « Gavotte de Rameau », jouée avec un son exquis et une délicatesse de toucher charmante.

Pour M. Francis Thibaud :

L'« Elégie de Fauré », nuancée à ravir. Oh ! la douce voix du Testore !... Et si veloutée !

Pour M. Georges Petit :

Les « Adieux de Wotan à Brunehilde », qui firent passer dans la salle le souffle tragique et qui valurent un bis unanime à leur interprète. Et quel bis : l'admirable « J'ai pardonné » de Schumann. Tout simplement.

Pour Mademoiselle Le Senne :

La mélodie de Philippe Gaubert « *l'Absente* », qu'elle a chanté avec tout son cœur, toute son âme. Nous tenons à lui dire que son émotion fut communicative et que nous en fûmes touché.

Et nous joignons à notre louange pour l'interprète, une louange spéciale pour le compositeur de cette œuvre délicieuse.

Ami Gaubert, rassurez-vous, pour une fois « *l'Absente* », ne vous a point trahi. Nous en prenons à témoin tous ceux à qui, ce soir-là, il manquait un visage chèrement aimé dans la salle.

Après ça, il y eut de nombreux bravos :

Pour le « Duo de Sigurd » ;

Pour le « Réveil sous Bois » ;

Pour les « Papillons » ;

Pour la « Chanson de la Vivandière ».

Mais le véritable amour n'eut rien à glaner dans ce vacarme ; l'amour-propre, tout au plus.

Et maintenant, à quand la prochaine séance ?

G. M.

Banquet d'adieu

Dimanche matin, dans les salons de l'Hôtel de l'Europe, les receveurs de l'enregistrement du département du Lot s'étaient réunis en un banquet pour saluer le départ du directeur M. Salesse, nommé à Bordeaux.

Le banquet fut tout fraternel et au dessert, des toasts ont été portés en l'honneur de M. Salesse qui emporte dans sa nouvelle résidence l'estime de tous ses subordonnés et amis.

Postes et Télégraphes

Un concours pour l'admission au surnumérariat, aura lieu, au chef-lieu de chaque département, les 3 et 4 mai 1906.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 1.200.

La liste d'inscription sera close le 14 avril au soir.

Peuvent y prendre part les postulants sans infirmités, ayant 1m54 de taxe au minimun, et âgés de 17 ans 1/2 au moins au 30 juin 1906, et de 25 ans au plus au 1er janvier 1906. Cette dernière limite sera reculée d'une durée égale à celle des services militaires sans pouvoir dépasser 30 ans.

Il ne sera accordé aucune autre dispense d'âge.

Les candidats devront se présenter à la Direction des Postes et Télégraphes du Lot (7, rue des Cadourques à Cahors), pour y rédiger leur demande sur papier timbré.

Postes et Télégraphes

M. Gaston Cambard, reçu aux derniers examens des Postes est nommé surnuméraire des Postes à Paris (détaché au service des ambulants).

Contributions indirectes

L'*Officiel* publie la statistique mensuelle des quantités de vins enlevées de chez les récoltants et des stocks existant chez les marchands en gros durant le mois de février 1906.

Voici pour le Lot les résultats de cette statistique :

Quantités de vins sorties : 13.136 hectolitres.

Antérieurs depuis le commencement de la campagne, (1er septembre 1905) : 59.408 hectolitres.

Total : 72 544 hectolitres.

Stock commercial à la fin de février : 11.873 hectolitres.

Accidents de travail

L'*Officiel* publie par département une statistique des accidents du travail d'après les ordonnances et les jugements rendus en vertu de l'article 16 de la loi du 9 avril 1898.

Voici pour le Lot les résultats de cette statistique durant la période du 1er octobre au 31 décembre 1905.

Nombre de personnes tuées ou blessées :

Hommes (de plus de 16 ans) : 4.

Cas de mort : 1.

Cas d'incapacité partielle : 3.

***

Le tableau récapitulatif des accidents par département pour l'année 1905 indique pour le Lot :

Nombre de personnes tuées ou blessées :

Hommes (de moins de 16 ans) : 1.

Hommes (de plus de 16 ans) : 18.

Total : 19

Cas de mort : 4.

Cas d'incapacité totale : 1 ; cas d'incapacité partielle : 14.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris 26 mars 12 h. 27 s.

Dans le Pas-de-Calais

La nuit a été calme dans le bassin houiller du Pas-de-Calais.

Le roi d'Espagne à Londres

Alphonse XIII, roi d'Espagne, visitera dans le plus strict incognito, Londres vers le milieu du mois d'avril.

La santé de l'empereur d'Autriche

Le nonce de Vienne a télégraphié au pape que la santé de François-Joseph est fortement ébranlée.

***

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 27 mars 12 h. 30 s.

Un acquittement

Le Conseil de guerre a acquitté le capitaine de Croix, poursuivi pour refus d'obéissance pendant les inventaires.

A Algésiras

Une dépêche d'Algésiras dit que l'opinion générale est que dans la séance de cette après-midi la discussion relative à l'organisation de la police sera terminée.

On croit également que sur la question de la banque l'accord sera complet si aucun imprévu ne surgit.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Lauzès

Enregistrement. — M. Colombani, surnuméraire de l'enregistrement à Paris, est nommé à Lauzès en remplacement de M. Dupond qui est appelé à l'emploi de receveur-rédacteur à La Roche-sur-Yon.

Le départ de M. Dupond sera vivement regretté par les nombreux amis qu'il comptait dans notre canton où il était très estimé et où il jouissait de la plus vive sympathie.

Avec les regrets que cause son départ, nous tenons néanmoins à lui adresser nos félicitations pour l'avancement qu'il obtient.

Pescadoires

Catastrophe de Courrières. — Une souscription a été ouverte dans la commune par les soins de l'école laïque, pour venir en aide aux victimes de cette effroyable catastrophe.

Nous sommes heureux de constater qu'en présence de ce grand deuil, il n'y a eu ni amis ni ennemis, rien que des cœurs généreux La souscription a produit la somme de trente fr. soixante-quinze centimes qui a été envoyée à M. l'Inspecteur primaire avec la liste des souscripteurs.

Au nom des malheureux à qui l'on vient en aide, merci.

Tour-de-Faure

La neige. — Après une température très douce qui a duré quelques jours, nous voilà revenus en plein hiver. La neige est tombée de nouveau presque toute la journée du 23 mars et une couche de 15 centimètres recouvre le sol sans se fondre. De mémoire d'homme on ne se souvient pas, que fin mars la neige soit tombée si abondante et d'une si longue durée. Assurément l'hiver déjà long veut continuer et il n'est pas encore fini. Aussi les travaux de la campagne sont très en retard.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Contributions directes. — M. Cazaly, contrôleur des contributions directes à Figeac est élevé sur place à la 2e classe de son grade.

Nos félicitations.

Rentrée des classes. — L'épidémie de diphtérie ayant cessé, la rentrée des classes dans les écoles primaires et maternelles de la ville aura lieu mercredi 28 mars.

Compagnie d'Orléans. — M. Forestier, contrôleur du service de l'exploitation à Figeac, est appelé en la même qualité au poste plus important de Libourne M. Chopy, sous chef de gare à Poitiers, est nommé en remplacement de M. Forestier à Figeac.

Promeneur matinal. — Dans la matinée du 25, vers six heures du matin, il neigeait à gros flocons, les agents en tournée aperçurent le sieur X..., se promenant en chemise dans la rue. X.. ne paraît pas jouir de toutes ses facultés. La dame de l'intéressé prévenue par les agents, fit réintégrer le domicile au promeneur matinal qui était littéralement gelé.

Tribunal correctionnel. — Audience du 24 mars :

Adrien Calcas, 45 ans, de Loubressac, poursuivi pour vol d'une certaine quantité de blé est condamné à 50 fr. d'amende (loi Bérenger).

Lacapelle-Marival

La foire. — La foire du 23 mars est la troisième que nous perdons totalement à cause du mauvais temps.

Une neige menue et froide qui glace tombe depuis ce matin, nous avons plus de dix centimètres de neige à Lacapelle et les rares personnes venues du Ségala nous disent qu'il y en a le double de leur côté.

Transactions nulles, pas de bestiaux, peu de grains. Quelques œufs, très peu de volaille, une dizaine de chevreaux, c'est tout.

Il est suffisant que nous perdions nos foires à cause du mauvais temps, nous n'y pouvons rien ; mais nous pouvons lutter contre les coïncidences qui viendraient aider aux intempéries de la saison.

La foire du 8 avril devra être renvoyée au 9, à cause du dimanche, elle coïncidera avec celle des Rameaux qui est très importante à St-Céré, perte pour l'une et pour l'autre.

Ne pourrait-on pas renvoyer la foire du 8 avril au 12, c'est à dire au jeudi saint.

Ce jour-là, a lieu à Lacapelle un marché du matin très important.

Il s'y fait un grand commerce de miel en rayons et liquide, de cire, œufs et beurre, commençant de très bonne heure, cette foire serait certainement très importante et donnerait une nouvelle vie à cet ancien marché qui sera nul venant deux ou trois jours après la foire du 8.

Avis à qui de droit.

E. R.

Sainte-Colombe

L'inventaire. — Aujourd'hui a eu lieu l'inventaire de la commune de Sainte-Colombe qui n'a donné lieu à aucune manifestation.

Protégé par 2 brigades de gendarmerie, M. le percepteur de Lacapelle-Marival a pu exercer son ministère sans difficulté

Nos paysans finissent par comprendre qu'on se moque d'eux en les excitant et qu'on les compromet non pour une cause religieuse mais pour une simple cause politique.

Issendolus

Lettre ouverte à Monsieur T...., signataire de l'article paru dans la « Défense » sous la rubrique : « Une Eglise qui rue ».

J'ignorais que les Eglises ruassent ; mais ce dont je ne me serai jamais douté, c'est qu'un prêtre pût se procurer la lettre que vous avez si bien photographiée.

Puisque vous précisez, rien n'empêche que j'en fasse autant. La lettre dont vous parlez était la réponse à une sollicitation faite par une demoiselle à M. Vival, pour qu'il veuille bien prendre en mains les intérêts de l'Eglise projetée, accélérer les formalités légales et obtenir de l'Etat la plus forte somme possible.

Pour tout honnête homme désintéressé, cette réponse est franche et loyale. Il ne pouvait y avoir qu'un cerveau en ébullition — jusqu'à ce qu'il éclate — pour y trouver des poils quand il n'y en a pas et pour prêter à M. Vival — dont le cerveau est robuste — des intentions qu'il n'a jamais eu.

Ce qu'il y a de déplorable en cette affaire, c'est la peine qui a été faite à cette femme quand elle a entendu lire cette lettre du haut de la chaire, malgré la promesse à elle faite qu'on n'en ferait aucun usage ; et sa stupefaction fut si grande qu'elle s'empressa d'aller réclamer cette lettre en donnant à comprendre à son detenteur que cette indélicatesse n'était pas tolérable ! Ce dernier promit qu'il n'en serait plus question et elle avait eu la faiblesse d'y compter lorsque subitement je relus cette lettre dans la *Défense* de dimanche.

Je laisse à tous les braves gens de la commune d'Issendolus le soin de juger avec leur bon sens coutumier la moralité de cette conduite et je les engage fortement à se rendre compte des affirmations par trop intéressées de ces gens-là.

J'espère bien que lorsque les écoles, auxquelles le gouvernement donne aujourd'hui d'excellents maîtres, auront désillé les yeux de nos concitoyens, ils répondront aux excitations dont vous vous faites l'écho par un haussement d'épaules. Quant à l'animosité dont vous faites preuve contre M. Vival, vous ne sauriez lui faire une meilleure réclame.

Merci pour lui.

A. C.

Saint-Céré

Probité. — Il y a quelques jours, Mme Marie Bergougnoux, née Lassalle, demeurant rue de la Pomme, a trouvé une montre en nickel qu'elle a déposée à la mairie où la personne qui l'a perdue peut la réclamer.

Saignes

Hydrophobie. — Un chien de berger présentant tous les symptômes de la rage est passé a Saignes un peu avant midi, lundi. Après avoir mordu cinq de ses congénères, il s'est dirigé vers Bio, où il a fait deux autres victimes. On a bien essayé de le poursuivre ; mais il s'est toujours dérobé et a pu continuer son chemin du côté d'Albiac où il exercera sans doute d'autres ravages.

Les chiens mordus ont été abattus.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Prochain Concert. — L'Union Musicale Gourdonnaise donnera son Concert annuel dans la salle de la Mairie, les 7 et 8 avril prochain, à 8 heures du soir.

Le concert du samedi est offert à MM. les membres honoraires.

Et le dimanche, le prix d'entrée est fixé :

Places réservées, 1 fr. 50 — Premières, 1 fr. — Secondes, 0 fr. 50.

Le programme de la soirée est des mieux composés. Un morceau du cru local « La Gourdonnaise », chant patois, paroles de notre concitoyen et ami, M. J. F..., musique de M. Louis, sera chanté à ce concert par un de nos meilleurs artistes-amateurs.

Etat civil du 1er au 15 mars 1906. — Naissances : Montel Paul, aux Coustous. — Laval Jean, rue Fricasse. — Fraysse André-Joseph-Marcel, à Campagnac.

Décès : Grimal Pierre, cantonnier, 62 ans, avenue Gambetta. — Labro Jean, sans profession, 66 ans, (Hospice). — Izar Antoine, sans profession, 85 ans, rue de la République. — Delcamp Catherine, sans profession, 55 ans, épouse Courtiol, à la Métairie-Basse. — Pomaréde Joséphine, sans profession, 29 ans, célibataire, à Prouilhac.

Remise de foire. — Par suite de la neige, la foire du 24 a été nulle.

Le maire de Gourdon prévient le public que cette foire est remise au 31 mars.

Labastide-Murat

Elections municipales. — Election d'un adjoint en remplacement de M. Garrigues décédé. Le Conseil municipal de la commune de Labastide-Murat est convoqué pour le Dimanche 1er Avril.

Gignac

On nous prie d'insérer la lettre suivante, adressée à M. le Préfet, par les membres de la Commission du bureau de bienfaisance de la commune de Gignac :

Monsieur le Préfet,

Les soussignés, membres de la Commission administrative du bureau de bienfaisance de la commune de Gignac, ont l'honneur de porter à votre connaissance qu'un état d'émargement comprenant 31 indigents et s'élevant à la somme de 277 francs, a été dressé et arrêté le 25 décembre 1905 par M. le maire de Gignac.

Le mandat de cette somme a été acquitté chez M. le percepteur de Souillac le 8 janvier 1906. A la date du 4 mars, M. le maire fit porter à la connaissance des indigents, par l'intermédiaire des appariteurs de St-Bonnet et de Gignac, que les fonds seraient distribués ce jour là à la mairie.

A neuf d'entre eux, il remit la somme de 72 francs et promit aux autres de les payer dans le courant de la semaine, ce qui n'a pas été fait.

La plupart des indigents sont dans un état des plus intéressant, entre autres, le sieur Veyssière Antoine, qui, atteint de cécité, garde le lit depuis longtemps et ne vit que de charité.

Pour ce motif, nous prions Monsieur le Préfet de vouloir bien intervenir auprès de M. le maire de Gignac pour qu'il veuille bien distribuer ces secours le plus tôt posssible.

Nous sommes avec un profond respect, Monsieur le Préfet, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Les membres de la Commission,

LAPEYRONIE, ARLIGUIÉ, BARRE, GAUCHET, LAVAL, MAGNÉ.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Conseil municipal. — Les membres du conseil municipal se sont réunis dimanche 25 mars, à 2 heures du soir à la mairie, sous la présidence de M. Escande, maire.

M. Delcamp nommé secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

M. le maire fait part au conseil que les rapports et motions précédemment votés au sujet de la nouvelle loi sur les inhumations sont de retour du conseil de préfecture avec approbation ; le monopole commencera donc d'être en vigueur à Fumel le 1er avril 1906.

M. le maire demande au conseil l'autorisation de payer les maisons sises quartier de la Vieille Eglise, afin que les travaux de démolition commencent aussitôt ; ces maisons sont celles de MM. Bournazel 500 fr.. Eyma, 700 fr., et Lavergne 2.800 fr. ; total 4.000 fr.

Le crédit pour payer lesdites maisons n'étant que de 3.880 fr., le maire propose de prélever les 120 fr. qui manquent sur les fonds disponibles restant sur le foirail des moutons.

Adopté.

Demande Flotat. — M. Flotat, n'ayant pas accepté la décision prise par le conseil municipal à une précédente séance, communique une déclaration du commissaire de police, attestant qu'il avait l'autorisation du maire de déposer le corps dans le dépositoire.

Le conseil est d'avis d'attendre l'action que M. Flotat va soumettre au conseil de préfecture.

Souscription. — Les habitants du Coustalou ont fait une souscription dans le quartier dont le montant serait affecté à l'achat et à la pose d'une lampe électrique, la souscription a produit 50 fr., et les frais d'installation d'une lampe s'élèvent à 100 francs ; en conséquence, les habitants demandent au conseil de vouloir bien voter les 50 fr. qui manquent.

Le conseil vote le crédit demandé, malgré l'intervention de M. Anglade qui ne voit pas, dit-il, l'utilité de cette installation, ce qui lui vaut une vive réplique de M. Astruc.

Gendarmerie. — Le conseil, vu l'augmentation de la population fumeloise, demande au ministre de la guerre de vouloir bien augmenter l'effectif de la gendarmerie.

Haras. — Le conseil accepte en principe que la station des Haras soit à Fumel pendant 4 mois et en fait la demande.

Le Conseil autorise le maire à prendre sur les ressources ordinaires une somme de 400 fr. environ pour l'achat d'un drap mortuaire.

Une souscription faite parmi les membres du Conseil municipal pour venir en aide aux victimes de Courrières a produit la somme de 50 fr. M. Astruc, propose que 50 fr. de plus soient votés par le Conseil pour grossir cette somme. M. le Maire fait remarquer que les ressources du budget n'étant pas très élevées il y aurait lieu de repousser cette domande. Mais M. Astruc persiste, et finalement, le crédit de 50 fr. est voté à l'unanimité.

M. Leygues, propose d'envoyer une lettre de félicitations au ministère Sarrien-Clémenceau. M. le maire fait remarquer que cette adresse ne peut être envoyée en séance et prie l'auteur de faire cette proposition hors séance.

Classement du chemin de Pons. — L'administration considère un chemin classé lorsqu'il a la largeur normale et un empierrement. Le chemin de Pons a été déclassé en 1896.

Pour faire reconstruire le chemin, les frais s'élèveraient à 15.000 fr. Le Conseil, après divers renseignements fournis par M. Bruyère, conducteur des ponts et chaussées, décide qu'il y a lieu de reconnaître que l'entretien de ce chemin est de toute utilité, et ajoute qu'une souscription devra s'ouvrir pour venir en aide à la commune : de plus le conseil émet le vœu que ce chemin soit classé, et que dans le cas où le classement serait refusé, la commune l'entretiendra comme chemin rural et comme il est dit ci-dessus.

La commission des travaux municipaux donne lecture du marché intervenu entre la commune et M. Dumas.

Il est décidé qu'en sus de la construction du mur de soutènement, l'entrepreneur construira deux cabinets d'aisance, dont un au foirail et l'autre à l'Esplanade.

Recensement de 1906. — Les feuilles de recensements ont accusé une augmentation de 26 habitants sur celles de 1902.

La section de Fumel a augmenté de 86 habitant, tandis que la section de Condat, a diminué de 60.

Recensement de 1902, 4.125. h. Recensement de 1906, 4.151 habitants.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6e. — Sommaire du 25 mars 1906.

Baronne de Suttner : Bas les armes (suite). — Mathilde Alanic : Mie Jacqueline (suite). — Henryk Sienkiewicz : Quo Vadis (suite). — Paul Féral : le Bossu (suite). — Variétés : la mode, le théâtre, les sciences, les sports, arts mondains, actualités etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Mal de Tête

MIGRAINE - NÉVRALGIE

Immédiatement soulagé et guéri par badigeonnage d' qui ne colore ni altère la peau. ÉDRINE

Rien à avaler

1 fr. 50 le flacon. — Dépôt pour Cahors Pharmacie FOURNIE, place du Marché ; pour Gourdon phie MEULET.

Chemin de fer d'Orléans

Billets d'aller et retour de famille à prix réduits

A L'OCCASION DES VACANCES DE PAQUES DE 1906

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, il est délivré chaque année, du Samedi veille de la Fête des Rameaux au Lundi de Pâques (inclus) au départ de toute gare ou station du reseau d'Orléans, aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour de famille de 1re, 2e et 3e classes, pour toute gare ou pour certaines haltes du réseau du Midi distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ et inversement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Il peut être délivré au chef de famille titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Exceptionnellement, le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet. Dans ce cas, il lui est délivré un coupon spécial pour son voyage de retour, lequel doit être signé par le titulaire avant usage.

Arrêts facultatifs à toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours, non compris le jour du départ et ne peut en aucun cas être prolongée.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Bulletin Financier

Après un début assez hésitant le marché s'est raffermi en clôture sur les bons avis de Berlin et de Vienne. Cette fermeté n'est cependant pas accompagnée de l'activité des transactions de la semaine précédente.

Notre 3 % se maintient à 99,22

Les établissements de Crédit sont calmes sans variations marquantes. La Banque de Paris fait 1570 ; le Comptoir National d'Escompte 647. La Société Générale 656 ; le Crédit Lyonnais 1148 et coupon de 18,30.

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du Crédit Lyonnais a eu lieu à Lyon le 24 courant sous la présidence de M. Adrien Mazerat. Elle a voté à l'unanimité toutes les propositions qui lui étaient soumises. Le dividence de l'exercice 1905 a été fixé à 50 fr. MM. Adrien Mazerat, René Brice et James Roselli, administrateurs sortants ont été réélus MM. des Vallières, le Myre de Vilers, Pierre Tresca et Théodore Vautier ont été nommés commissaires.

Parmi les chemins français, le Lyon est à 1406 ; le Nord à 1847, et l'Orléans à 1508 le Suez reprend à 4480.

Sauf les russes qui se raffermissent, les rentes étrangères sont sans changements : l'Extérieure vaut 95,05 ; le Portugais, 70,37 ; l'Italien 105,05 ; le Turc, 93,75 et la Banque Ottomane 647 ; Le Russe 3 0/0 1891 cote 71,30 ; le 3 0/0 1896, 70 fr. et le Consolide 84,60.

Sur le marché en Bauque, la Capillitas est recherché à 69 fr. Les mines d'or Sud-Africaines ont été très fermes ; la Goldfields à 116.50 ; la Robinson Deep à 124,50 ; la Simmer aud Jack à 33,25 et la Village à 107.

Au parquet la Central Mining fait 360 fr.

GRAND JARDIN

à vendre ou à louer

EN BLOC OU A PARCELLES

5, rue Ste-Claire

S'adresser à M. ICHES, contrôleur en retraite, boulevard Gambetta, 12.

MOTEUR A PÉTROLE

ABSOLUMENT NEUF

(Force deux chevaux)

A vendre dans de bonnes conditions

S'adresser au bureau ou à M. DELMAS, boulanger à Puy-l'Evêque

VITALISME

LA MÉDECINE NOUVELLE

JOURNAL BI-MENSUEL

FONDÉ EN 1882

Anciennement 19, rue de Lisbonne

GUÉRISON DE TOUTES LES MALADIES CHRONIQUES

par la méthode Vitaliste

SANS MEDICAMENTS

Abonnement gratuit de trois mois sur simple demande

Consultations gratuites tous les jours non fériés de 10 h. à 5 h. et par correspondance

Écrire au Directeur de la Médecine Nouvelle

38, Rue des Mathurins, PARIS (8e)

HYGIENE de la BOUCHE et de l'ESTOMAC

Après les Repas deux ou trois

PASTILLES VICHY-ÉTAT

FÊTES DE PAQUES 1906

Extention de la durée de validité des billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Pâques, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Samedi 7 au Mercredi 25 Avril inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Jeudi 26 Avril.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 26 Avril.

REPRÉSENTS dem. p. Maison sér. 1er ord. p. plac. Huiles, Savons, Cafés. Convien. beauc. à Retraît., Rent. Tr. fort. remis. ou appoint. fix. Prix concurcs accept. ; dépôt s. d. après essai ; livrais. soign. Prime à Représents ; Chronomètre en or. Ec. à Théophile Berthon à Salon (B.-du-R.).

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

BOURGET DENTISTE
9 — RUE DU LYCÉE — 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h
69, Boulevard Gambetta
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

(SERVICE D'HIVER 1905-1906)

De Paris à Toulouse par Cahors

	17	5 (1)	23 (3)	35	1125
	DIRECT.	EXPRESS.	EXPRESS.	DIRECT.	OMNIBUS
	1re, 2e, 3e class.	1re classe	1re classe.	1re, 2e, 3e class.	1re, 2, 3e classes
PARIS (Orsay) dép.	2 56 s.	10 22	8 47	10 56 s.	—
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 31	8 56 s.	11 9	—
LIMOGES arrivée	1 57 matin.	4 34 m.	2 56 matin	8 58	—
LIMOGES départ	3 19 matin.	4 41	3 4 matin	9 29	—
BRIVE arrivée	6 23	6 28 soir.	4 39	12 23	—
BRIVE départ	6 45	7 »	4 54	1 12	7 16
Gignac-Cressensac	7 20	—	—	1 47	7 54
SOUILLAC arr.	7 40	7 38	5 30	2 7	8 15
SOUILLAC dép.	7 45	7 40	5 33	2 10	8 28
CAZOULÈS	7 53	—	—	2 18	8 37
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	2 34	8 53
Nozac	8 19	—	—	2 44	9 5
GOURDON	8 31	8 8	5 58	2 56	9 17
Saint-Clair	8 40	—	—	3 5	9 27
Dégagnac	8 51	—	—	3 16	9 39
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	3 27	9 51
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	3 38	10 2
Espère	9 22	—	—	3 47	10 12 soir.
CAHORS. arrivée	9 32	8 47	6 34	3 57	10 23 soir.
CAHORS. départ	9 41	8 53	6 43	4 7	7 30 matin.
Sept-Ponts	9 51	—	—	4 18	7 42 matin.
Cieurac	10 5	—	—	4 34	7 59
Lalbenque	10 12	—	—	4 42	8 8
Caussade	10 45	9 35	7 20	5 17	8 45
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	7 46	5 54	9 24
TOULOUSE.. arr.	12 13	10 49 s.	8 38	7 51	—

(1 et 3) 2e classe, pour 200 kilomètres minimum ; 3e classe pour 300 kilomètres.
(3 et 4) 2e classe, pour 300 kilomètres minimum ; 3e classe, pour 400 kilomètres.

De Toulouse à Paris par Cahors

	42 (4)	16 (2)	1140-1128	1132 (*)	4	122	1136	700
	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS
	1re classe.	1re 2e 3e class.	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.			1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.
TOULOUSE..d.	1 » s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 55 s.	11 37 s.	9 16 m	5 48 m
MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 44	12 28 m	10 53	7 20
Caussade	—	4 1	5 20	8 11	10 6	—	11 33	8 1
Lalbenque	—	—	6 9	8 52	—	—	12 13 s.	8 43
Cieurac	—	—	6 19	9 1	—	—	12 22	8 52
Sept-Ponts	—	—	6 33	9 13	—	—	12 34	9 4
CAHORS. arr.	2 45	4 38	6 42	9 21 s.	10 43	1 24	12 42	9 12
CAHORS. dép.	2 49	4 49	7 6	5 57 m	10 47	1 28	—	9 29
Espère	—	—	7 19	6 11	—	—	—	9 41
St-Denis-Catus	—	—	7 33	6 25	—	—	—	9 54
Thédirac-Peyril.	—	—	7 47	6 41	—	—	—	10 7
Dégagnac	—	—	7 56	6 50	—	—	—	10 16
Saint-Clair	—	—	8 6	6 59	—	—	—	10 25
GOURDON	—	5 31	8 21	7 16	11 27	—	—	10 38
Nozac	—	—	8 30	7 25	—	—	—	10 46
Lamothe-Fénel.	—	—	8 39	7 35	—	—	—	10 55
CAZOULÈS	—	—	8 53	7 50	—	—	—	11 8
SOUILLAC a.	3 47	5 52	9 1	7 58	11 48	—	—	11 15
SOUILLAC d.	3 48	5 57	9 6	8 7	11 49	—	—	11 18
Gignac-Cressens.	—	—	9 36	8 40	—	—	—	11 44
BRIVE a.	4 24	6 33	10 7	9 11	12 25m.	3 »	—	12 12
BRIVE d.	4 28	7 7	—	—	12 32	3 6	—	12 50 soir.
PARIS (A.) arr.	11 51 m.	4 14 m.	—	—	8 29	10 24	—	11 16
PARIS (O.) arr.	11 59	4 23	—	—	8 38	10 33	—	11 25

(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	(3e cl.)			
CAHORS. — dép.	6 5 matin.	7 28 matin.	12 53 soir.	6 52 soir.
Mercuès	6 19 matin.	7 50 matin.	1 7 soir.	7 7 soir.
Douelle (*Arrêt*)	6 23	—	1 11	7 11
Parnac	6 30	8 9	1 18	7 20
Luzech	6 36	8 20	1 24	7 27
Castelfranc	6 49	8 46	1 36	7 43
Prayssac (*Arrêt*)	6 52	—	1 39	7 46
Puy-l'Evêque	7 1	9 11	1 47	7 58
Duravel	7 8	9 25	1 54	8 6
Soturac-Touzac	7 16	9 37	2 2	8 14
Fumel	7 25	10 2	2 11	8 27
LIBOS	7 31	10 9	2 17	8 33
PARIS (Orsay)	11 25 s.	—	4 23 m.	8 38 m.

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay)	7 55 s.	10 56 soir.	7	28 m.
LIBOS.... dép.	7 55 matin.	3 17 soir.	9	9 soir.
Fumel	8 1 matin.	3 24	9	15 soir.
Soturac-Touzac	8 11	3 34	9	25
Duravel	8 18	3 41	9	32
Puy-l'Evêque	8 25	3 48	9	39
Prayssac (*Arrêt*)	8 32	3 55	9	46
Castelfranc	8 39	4 »	9	51
Luzech	8 50	4 10	10	1
Parnac	8 58	4 18	10	9
Douelle (*Arrêt*)	9 3	4 23	10	14
Mercuès	9 8	4 28	10	19
CAHORS. — Ar.	9 20	4 40 s.	10	31 s.

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay)... départ.	8h 47 s.	»	10h 56	10h 22 m	
St-Denis-les-Martel	5 46 matin	10 1 matin	1 52 soir.	7 37 soir.	
Vayrac	5 54 matin	10 29 matin	2 1	7 45	
Bétaille (arrêt)	5 58	»	2 5	7 49	
Puybrun	6 6	11 »	2 13	7 57	
Bretenoux-Biars	6 18	11 13	2 23	8 7	
Port-de-Gagnac	6 25	»	2 30	8 14	
Laval-de-Cère	6 35	»	2 38	8 22	
Lamativie	6 55	»	2 58	8 42	
Siran (arrêt)	7 11	»	3 14	8 58	
La Roquebrou	7 26	»	3 30	9 13	
AURILLAC..... arrivée.	8 5	»	4 11	9 52	

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC..... départ.	4h 32 matin	»	9h 27 matin	3h 9 soir.	
La Roquebrou	5 14 matin	»	10 7 matin	3 52 soir.	
Siran (arrêt)	5 27	»	10 20	4 5	
Lamativie	5 44	»	10 37	4 22	
Laval-de-Cère	6 2	»	10 55	4 40	
Port-de-Gagnac	6 10	»	11 3	4 48	
Bretenoux-Biars	6 19	7 41	11 15	4 58	
Puybrun	6 30	8 5 matin.	11 24	5 7	
Bétaille (arrêt)	6 36	»	11 30	5 13	
Vayrac	6 41	8 31 matin	11 36	5 20	
St-Denis-les-Martel	6 48	8 42	11 43	5 27	
PARIS (Orsay).. arrivée.	»	»	11 25 s.	4 23 m.	

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 4 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 18 soir.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel.

Le Buisson.. dép.	»	6 35 matin.	11h 1	3 30	7h 30
Sarlat	7h » matin.	7 33 matin.	12 »	4 40	8 43 soir.
Cazoulès	7 41 matin.	═══	12 41	5 24 soir.	9 25
Souillac	8 1	10 30 matin.	12 54	6 2	9 33
Le Pigeon	8 15	11 3 matin.	1 8 soir.	6 17	»
Baladou....Arrêt	8 19	»	1 12	6 21	»
Martel	8 26	11 33	1 20	6 29	»
St-Denis-p.-M. ar.	8 36	11 50	1 30	6 40	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M..d.	»	6h 56 matin.	»	12h 15 soir.	7h 45 soir.
Martel	»	7 10 matin.	»	12 29	7 59
Baladou....Arrêt	»	7 16	»	12 35	8 5
Le Pigeon	»	7 21	»	12 40	8 10
Souillac	6h 5 matin.	7 31	8h 5 matin.	1 10	8 46
Cazoulès	6 13 matin.	═══	8 15 matin.	1 21	8 57
Sarlat	6 53	5 40 matin.	9 17	2 23	9 40
Le Buisson.. arr.	»	6 38 matin.	10 9	3 21	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

	EXPRESS				EXPRESS	
TOULOUSE dép.	4h 57 matin	6h 52 matin	12h 46 soir.	4h 1 soir.	»	12h 25 matin
CAPDENAC arr.	9 53 matin	10 20 matin	4 1 soir.	8 49 soir.	»	6 32 matin
CAPDENAC dép.	10 11	10 35	4 9	9 13	4 35 soir.	7 45
FIGEAC	11 1	10 47	4 21	9 28	4 55 soir.	8 »
Le Pournel	11 45	»	»	9 53	═══	8 22
Assier	12 15 soir.	11 10	4 45	10 7		8 35
Gramat	12 55 soir.	11 29	5 6	10 29	3 54 matin.	9 »
Rocamadour (1)	1 26	11 40	5 16	10 41	»	9 24
Montvalent	1 57	»	5 31	10 58	4 30	9 45
St-Denis-p.-Martel ar.	2 12	12 1 soir.	5 41	11 8	4 45	9 56
St-Denis-p.-Martel dép.	2 26	12 3 soir.	5 48	11 12	4 51	10 5
Quatre-Routes	2 46	12 12	5 57	11 21	5 15	10 19
Turenne	3 12	»	6 6	11 30	5 42	10 35
BRIVE ar.	3 59	12 37	6 27	11 55	6 22	11 2
PARIS (Orsay) ar.	»	11 25	4 23 m	8 38 m	»	»

(1) Ce train ne s'arrête à Rocamadour que du 1er mai au 31 octobre.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

	EXPRESS		EXPRESS		
PARIS (Orsay) dép.	10h 22 m	—	8h 47 s.	»	10h 56
BRIVE dép.	6 42 soir.	8 1	4 46 matin.	»	12 53 soir.
Turenne	7 7	8 26 matin.	» » matin.	»	1 18
Quatre-Routes	7 15	8 37	5 14	»	1 28
St-Denis-près-Martel arr.	7 23	8 45	5 21	»	1 36
St-Denis-près-Martel dep.	7 27	8 51	5 27	»	1 42
Montvalent	7 39	9 4	» »	»	1 56
Rocamadour (1)	7 57	9 25	5 51	»	2 15
Gramat	8 9	9 41	6 2	»	2 30
Assier	8 28	10 2	6 21	»	2 51
Le Pournel	8 37	10 12	» »	»	3 1
FIGEAC	8 55	10 33	6 46	5 13 soir.	3 21
CAPDENAC arr.	9 6	10 44	6 57	5 26 soir.	3 32
CAPDENAC dép.	9 14	11 5	7 14	»	4 2
TOULOUSE... arr.	12 23 s.	3 50 s.	10 58	»	8 24

(1) Ce train ne s'arrête à Rocamadour que du 1er mai au 31 octobre.

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép.	7 11 matin.	1 27 soir.	6 47 soir.	
Cabessut, halte	7 20 matin.	1 36	6 56 soir.	
Arcambal	7 31	1 47	7 5	
Vers	7 40	1 56	7 13	
Saint-Géry	7 49	2 4	7 21	
Conduché	8 2	2 17	7 32	
Saint-Cirq, halte	8 9	2 24	7 39	
St-Martin-Labouval	8 26	2 33	7 46	
Calvignac, halte	8 34	2 41	7 52	
Cajarc	8 48	2 55	8 3	
Montbrun, halte	8 59	3 6	8 12	
Toirac	9 9	3 16	8 20	
Lamadeleine	9 22	3 29	8 31	
CAPDENAC. — Ar.	9 34	3 41	8 42	
PARIS (Orsay)	11 25	4 23	8 38	

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay)	8 47 s.	—	10 56 s.	
CAPDENAC. — Dép.	7 29 matin.	11 » matin.	5 39 soir.	
Lamadeleine	7 40 matin.	11 11 matin.	5 51 soir.	
Toirac	7 50	11 21	6 3	
Montbrun, halte	7 58	11 29	6 12	
Cajarc	8 8	11 38	6 24	
Calvignac, halte	8 18	11 48	6 35	
St-Martin-Labouval	8 25	11 54	6 44	
Saint-Cirq, halte	8 32	12 1 soir.	6 53	
Conduché	8 38	12 7 soir.	7 1	
Saint-Géry	8 50	12 18	7 20	
Vers	8 55	12 23	7 26	
Arcambal	9 3	12 31	7 35	
Cabessut, halte	9 12	12 40	7 46	
CAHORS. — Ar.	9 20 m	12 48	7 54	

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	9 » matin	1 29 soir	8 31 soir	
Carsac	9 11 matin	1 44	8 42	
Grolejac	9 19	1 54	8 50	
St-Cirq-Madelon	9 24	2 1	8 55	
Payrignac (arr.)	9 31	—	9 1	
GOURDON	9 41	2 18	9 10	

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	7 35 matin	11 38 matin	4 50 soir	
Payrignac (arr.)	7 44 matin	11 47 matin	—	
St-Cirq-Madelon	7 51	11 54	5 6	
Grolejac	7 56 matin	11 59	5 14	
Carsac	8 6	12 13 soir	5 28	
SARLAT	8 17	12 24 soir	5 42	

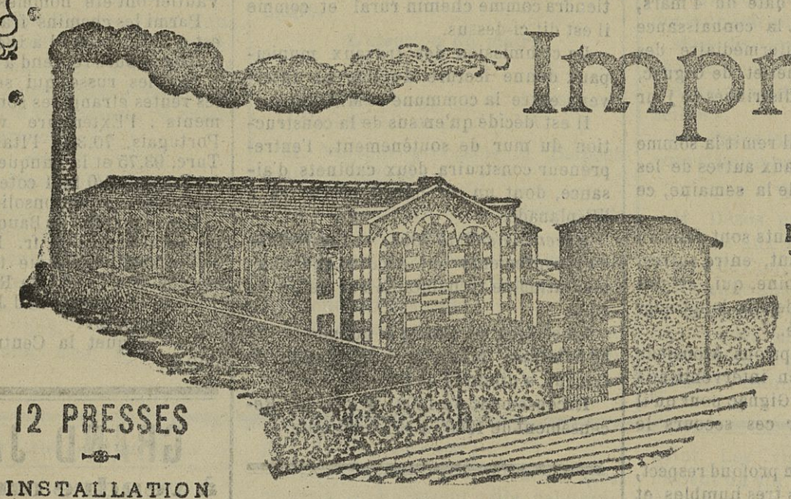

12 PRESSES

INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS